DIRIGEANTS DE TPE — RÉF. TPE-01

Sous-traitance BTP : sécuriser ses **chantiers**

Les bonnes règles quand on donne ou reçoit un chantier en sous-traitance, et les mauvaises pratiques qui finissent en redressement URSSAF ou au tribunal.

DURÉE	FORMATS	TARIF	RECONNAISSANCE
21 h selon le format	**3 formats** Présentiel à Nice · À distance, en visio · 100 % en ligne	**Dès 420 €** HT par participant · selon la modalité	**Attestation de fin de formation** de fin de formation

DURÉE ET TARIFS PAR MODALITÉ

100 % EN AUTONOMIE

E-learning

420 € HT par participant

Durée	**21 h, à votre rythme**
Prix de l'heure	**20 € HT**
Participants	**Individuel**
Accès	**3 mois**

ANIMÉ PAR UN FORMATEUR

Présentiel à Nice

735 € HT par participant

Durée	**21 h, 3 jours**
Prix de l'heure	**35 € HT**
Participants	**3 minimum, 8 maximum**
Lieu	**Nice, 6 place Auguste Blanqui**

ANIMÉ PAR UN FORMATEUR

Distanciel en visio

735 € HT par participant

Durée	**21 h, 3 jours**
Prix de l'heure	**35 € HT**
Participants	**3 minimum, 8 maximum**
Lieu	**À distance, en visio**

Formation individuelle ou personnalisée possible sur devis. Prix par participant, hors taxes, calculés sur la durée de la formation.

POURQUOI CETTE FORMATION

Le BTP est le secteur le plus visé par les contrôles pour travail dissimulé. Si votre sous-traitant ne déclare pas ses salariés et que vous n'avez pas vérifié ses papiers, vous pouvez payer ses cotisations à sa place (solidarité financière). La loi du 25 juin 2026 contre les fraudes renforce encore ces contrôles : vigilance étendue au maître d'ouvrage et à toute la chaîne de sous-traitance, décrets attendus d'ici fin 2026, gel possible des comptes pendant un contrôle URSSAF.

POUR QUI

Dirigeants d'entreprises du bâtiment et des travaux publics (gros œuvre, second œuvre, finitions, électricité, plomberie, paysagistes qui font de la maçonnerie), qu'ils soient entreprise principale ou sous-traitant. Utile aussi aux artisans qui font travailler des auto-entrepreneurs.

VOUS SEREZ CAPABLE DE

- ✓ Dire si un travail confié est une vraie sous-traitance ou une fausse (prêt de main-d'œuvre déguisé)
- ✓ Monter un dossier de sous-traitance complet avant le premier coup de pioche
- ✓ Vérifier les papiers d'un sous-traitant au bon moment et les garder
- ✓ Facturer et payer correctement (autoliquidation de la TVA, paiement direct, retenue de garantie)
- ✓ Réagir si un contrôle URSSAF ou de l'inspection du travail arrive sur le chantier

LE PROGRAMME

01 Sous-traitance : de quoi parle-t-on ? — 3 h 30

Sous-traitance, cotraitance, location de matériel avec chauffeur, intérim : les différences qui changent tout • Les 3 acteurs : maître d'ouvrage (le client), entreprise principale, sous-traitant. Qui doit quoi à qui • La loi de 1975 en langage simple : faire accepter le sous-traitant et ses conditions de paiement par le client, donner une garantie de paiement (caution bancaire ou délégation de paiement), paiement direct en marché public • Cas réels : « je n'ai jamais déclaré mon sous-traitant au client », conséquences quand le chantier tourne mal

02 Les mauvaises pratiques courantes et ce qu'elles coûtent — 3 h 30

Le faux sous-traitant : auto-entrepreneur qui travaille seul, avec vos outils, vos horaires et un seul client. Risque : requalification en salarié, rappel de cotisations, prud'hommes • Le prêt de main-d'œuvre déguisé et le marchandage : on « loue » des ouvriers facturés à l'heure, sans prix forfaitaire ni savoir-faire propre • La sous-traitance en cascade non déclarée, la sous-traitance totale d'un marché, les sous-traitants sans assurance décennale • Les sanctions : solidarité financière, travail dissimulé (amendes, fermeture administrative jusqu'à 3 mois, exclusion des marchés publics, remboursement des aides)

03 Le dossier sous-traitant : vérifier avant, pendant et après — 3 h 30

Obligation de vigilance dès 5 000 € HT : attestation de vigilance URSSAF et extrait Kbis ou inscription au répertoire des métiers, à la signature puis tous les 6 mois jusqu'à la fin du chantier ; vérifier l'authenticité de l'attestation en ligne • Attestation d'assurance décennale et responsabilité civile, liste des salariés étrangers, carte d'identification professionnelle BTP des ouvriers présents • Le contrat de sous-traitance : clauses indispensables (prix, délais, pénalités, retenue de garantie, interdiction de sous-traiter sans accord) • Ce qui change avec la loi fraudes du 25 juin 2026 (nouvel article L8222-1-1 du Code du travail) : le maître d'ouvrage doit vérifier périodiquement les sous-traitants qu'il a acceptés, jusqu'à la fin de leur contrat ; il est réputé en règle s'il a recueilli les documents prévus et vérifié leur authenticité. Le décret qui fixe le seuil et la liste des documents n'est pas encore publié au 25/11/2026 ; entrée en vigueur au plus tard fin décembre 2026

04 Facturer et payer la sous-traitance — 3 h 30

Autoliquidation de la TVA : le sous-traitant facture hors taxe avec la mention « Autoliquidation », l'entreprise principale déclare la TVA. Les erreurs fréquentes (sous-traitant en franchise de TVA, fournitures seules, location d'engin) · Situations de travaux, acomptes, retenue de garantie de 5 %, délais de paiement · Payer par virement uniquement, rapprocher chaque paiement d'une situation signée · Facture électronique : réception obligatoire depuis le 1er septembre 2026, émission pour les TPE au 1er septembre 2027

05 Contrôle sur le chantier : les bons réflexes — 3 h 30

Qui peut contrôler (URSSAF, inspection du travail, gendarmerie, CIBTP), ce qu'ils demandent · Le classeur chantier : registre du personnel, DPAE, cartes BTP, dossier sous-traitants · Que faire si un sous-traitant est en faute : mise en demeure, arrêt de la relation, information du client

06 Atelier de synthèse et évaluation — 3 h 30

Cas fil rouge : Bâti Côte d'Azur (entreprise de rénovation fictive) confie le carrelage et l'électricité d'un chantier à deux sous-traitants. Repérer les 10 erreurs du dossier et les corriger · Évaluation finale (QCM et cas)

PRÉREQUIS

Aucun prérequis en gestion. Un test de positionnement vérifie votre niveau de départ.

MÉTHODES ET MOYENS

Pas de cours théorique : chaque séquence part d'une situation vraie, dit ce que dit la règle, ce que ça coûte en cas de contrôle et le bon réflexe à prendre, en trois niveaux : la règle, les zones grises (ce qui se fait souvent et passe… jusqu'au contrôle) et les bonnes pratiques. Les cas suivent des entreprises fictives de Nice d'une formation à l'autre.

Boîte à outils remise : check-list « dossier sous-traitant », tableau de suivi des attestations avec dates de renouvellement, modèle de contrat de sous-traitance commenté, modèle de demande d'acceptation au maître d'ouvrage, fiche « 8 signes d'une fausse sous-traitance ».

E-learning : plateforme E-COSUP Learn, accessible 24 h/24 pendant 3 mois. Présentiel : salle de formation à Nice. Visio : formation à distance avec le formateur.

ÉVALUATION

En présentiel et en visio : test de positionnement, exercices et cas pratiques en cours et en fin de formation, questionnaire de satisfaction.

En e-learning : test de positionnement, bilan noté à la fin de chaque module, une mise en situation pratique corrigée individuellement sous 48 h après la fin de la formation, évaluation finale en ligne (quiz ou cas pratique, synthèse des points clés, ressources) avec un seuil de réussite de 70 %, puis questionnaire de satisfaction.

Une attestation de fin de formation est remise.

SUIVI

Avant le démarrage, vous recevez vos identifiants et les instructions de connexion, avec un test de connexion. En e-learning, la plateforme enregistre vos connexions et votre progression (supports consultés, évaluations, temps passé). En visio, les présences sont pointées. Équipement nécessaire à distance : un ordinateur et une connexion internet.

ACCÈS ET DÉLAIS

E-learning : entrée permanente, accès ouvert pendant 3 mois. Présentiel et visio : dates fixées selon les inscriptions, de 3 à 8 participants.

Nous répondons à toute demande dans un délai de 2 jours ouvrés.

ACCESSIBILITÉ

Nos locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Un référent handicap étudie chaque demande et met en place avec vous un accompagnement adapté à votre parcours.

Pour en bénéficier, contactez notre référent handicap dès votre demande d'information ou d'inscription, par e-mail à a.mesbah@ecosup.fr.

Sous-traitance BTP : sécuriser ses chantiers vous intéresse ?
Un conseiller vous répond sous 2 jours ouvrés et étudie votre financement. Référence à indiquer : TPE-01.

contact@ecosup.fr
04 93 55 20 59